

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 12 AVRIL 2019**

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-neuf et le douze avril à quinze heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) dûment convoqué, s'est rassemblé en séance ordinaire au sein de la salle du Conseil Communautaire située en la Mairie annexe de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage, sous la présidence de M. David LISNARD.

M. LISNARD.- Mesdames et Messieurs, bonjour. Mes chers collègues, merci de votre présence. Je déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal, comme il se doit.

Présents :

M. David LISNARD
M. Sébastien LEROY
M. Yves PIGRENET
M. Georges BOTELLA
M. Alain RAMY
M. Alain GARRIS
M. Bernard ALEND
Mme Muriel DI BARI
Mme Florence ROMIUM
M. Didier CARRETERO
Mme Muriel BARASCUD
M. Marc FARINELLI
M. Patrick LAFARGUE
Mme Monique ROBORY-
DEVAYE

Mme Christine LEQUILLIEC
Mme Arlette VILLANI
Mme Marie TARDIEU
Mme Marie-Claudine
PELLISSIER
M. Guy LOPINTO
Mme Denise LAURENT
Mme Françoise DUHALDE-
GUIGNARD
M. Laurent TOULET
M. Bernard BROCHAND
Mme Josiane ATTUEL
Mme Marie-Christine
REPETTO-LEMAITRE
M. André FRIZZI

M. Jean MELLAC
M. Jean-Marc CHIAPPINI
Mme Joëlle ARINI
M. Jean-Pierre JARDRY
M. Gilles CIMA
Mme Claire-Anne REIX
Mme Françoise BRUNETEAUX
M. Christophe FIORENTINO
Mme Marie POURREYRON
Mme Noémie DEWAVRIN
Mme Charlotte CLUET
Mme Annick LACOUR
M. Olivier VASSEROT
M. Henri CERAN
M. Adrien GROSJEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. Richard GALY qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.
Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
M. Emmanuel DI MAURO qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.
M. Henri LEROY qui avait donné pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.
M. Jean PASERO qui avait donné pouvoir à M. Patrick LAFARGUE.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à Mme Denise LAURENT.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claudine PELLISSIER.
Mme Emmanuelle CENNAMO qui avait donné pouvoir à Mme Noémie DEWAVRIN.
Mme Pascale VAILLANT qui avait donné pouvoir à Mme Joëlle ARINI.
Mme Odile GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre JARDRY.
M. Frank CHIKLI qui avait donné pouvoir à Mme Josiane ATTUEL.
Mme Olivia GORDON-BOURCART qui avait donné pouvoir à M. Bernard BROCHAND.
M. Thomas DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
Mme Julie BENICHOU qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.
M. Eric CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme Marie POURREYRON.

Absents :

Mme Josette BALDEN
Mme Danièle DESENS
M. Eric RAVASCO
M. Jean-Valéry DESENS
M. José GARCIA ABIA
Mme Catherine DORTEN

M. LISNARD.- Le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Je propose tout d'abord à votre sagacité le procès-verbal de la précédente réunion. Non, il n'y a pas de procès-verbal. Je vous demande de bien vouloir être indulgents à notre égard, car la séance des débats budgétaires étant très récente, nous proposerons à votre vote, lors d'une autre séance, le procès-verbal du 22 mars dernier.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Nous allons désigner comme secrétaire de séance Charlotte CLUET. Tout le monde en est d'accord ? Je vous en remercie.

Nous passons à l'ordre du jour.

1. Avis de la C.A.C.P.L. sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2019-2024

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La version ajustée de la délibération a été distribuée en séance. Êtes-vous d'accord pour que l'on examine cette version ajustée ? (*Oui, à l'unanimité*). C'est cette version que nous soumettons à votre vote pour formuler un avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Nous avons travaillé avec les services de l'État sur des aires de grand passage pour les gens du voyage entre 50 et 200 véhicules, le problème n'étant pas le passage, mais le séjour. Cette problématique revient chaque année, puisque chaque département doit être en mesure de proposer, outre des aires de proximité d'accueil des gens du voyage qui sont une obligation légale depuis notamment la loi Besson, un accueil de grand passage pour les gens du voyage qui contribuent à l'animation de nos territoires. Il n'y a pas un engouement frénétique des établissements publics intercommunaux pour proposer ce type d'aires de passage, car on manque de foncier et il arrive parfois qu'il y ait quelques problèmes de cohabitation avec les habitants sédentaires.

Nous avons décidé de travailler le sujet entre représentants des principaux EPCI et le Préfet et nous vous demandons de formuler un avis identique à celui pris par Grasse, Antibes et Alpes d'Azur, entités qui constituent Cap Azur, à savoir un refus de ce schéma tel qu'il nous est proposé, car il n'est pas cohérent, d'une part, avec les obligations légales et, d'autre part, avec ce qui avait été indiqué lors des réunions préparatoires.

Il nous est demandé et je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir voter cet avis négatif, conformément, je le répète, à une position commune prise avec les Agglomérations d'Antibes et de Grasse et la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour nous opposer à cet avis.

L'Agglomération Cannes Pays de Lérins demande que soit respectée la préconisation qui pour nous est la décision prise lors de la dernière Commission Départementale des Gens du Voyage du 18 octobre dernier, à savoir un tirage au sort entre le Pôle métropolitain Cap Azur et la Métropole Nice Côte d'Azur. Bien que, connaissant les contraintes qui sont les nôtres, il nous paraît logique de ne pas être le seul territoire, ou quasiment le seul, à assumer cette obligation.

Une grande métropole telle celle de Nice doit avoir l'ambition aussi de répondre à l'attractivité qu'elle suscite auprès des gens du voyage également. Nous avons convenu, avec la Métropole et le Préfet, d'alterner entre les arrondissements, pour raisonner simplement : l'arrondissement de Nice et celui de Grasse. Or, dans ce qui nous a été proposé dans ce projet de schéma départemental, figurait un tirage au sort non plus entre la Métropole et Cap Azur, mais entre la Métropole, la C.A.S.A., la C.A.C.P.L. et, à partir de 2022, la Communauté d'Agglomération de Grasse puisqu'elle a déjà été mise à contribution en 2018. Ce n'est pas conforme à ce qui avait été dit et c'est un point de refus de notre part.

Par ailleurs, il est nécessaire d'obtenir des précisions d'ordre juridique sur la situation géographique de l'aire de grand passage. Il y a en effet un caractère assez incongru puisqu'il est indiqué dans le texte qui nous est transmis qu'il faut proposer, pour accueillir jusqu'à 200 caravanes, un terrain viable, non inondable - nous n'en avons pas à disposition, alors que parallèlement, on fait, et j'y tiens, une aire d'accueil correspondant à nos obligations communales, car dans le Plan Local d'Urbanisme nous avons une aire pour 40 caravanes près de l'échangeur autoroutier - et situé à moins de 20 kilomètres du littoral.

Nous avons été interpellés par ce passage figurant dans ce schéma, où il est inscrit que l'aire proposée par les agglomérations concernées devra être à moins de 20 kilomètres du littoral.

J'ai demandé au Préfet par courrier que l'on me montre le fondement juridique, que je serais heureux de connaître, car comme toutes les communes et tous les départements de France doivent proposer une aire de grand passage, je veux savoir comment la Haute-Vienne, le Jura ou la Savoie peuvent proposer une aire d'accueil à moins de 20 kilomètres du littoral. Ce n'est évidemment pas une obligation juridique. Le plus cocasse dans l'affaire - je pèse mes mots - est que nous supposons, avec beaucoup de faisceaux d'indices, que cette espèce d'obligation résulte du fait que l'un des responsables des gens du voyage a une très belle embarcation dans un plan de notre commune (*Rires*), car c'est ce qui nous avait été rétorqué l'année dernière.

Je trouve absolument nécessaire de répondre aux obligations légales, mais on peut combattre intellectuellement le principe de la loi. Je pense qu'il faut des aires d'accueil, c'est la loi et nous devons répondre à la loi, c'est une évidence, mais nous refusons en revanche ce schéma en ayant bien à l'esprit que nous serons de toute façon très tributaires de l'État qui mettra ou non les policiers nécessaires pour protéger nos terrains privés et publics. Pour être très sincère avec vous, je redoute l'été qui arrive.

Enfin, sur la partie « aire d'accueil de moins de 50 caravanes », il y a des rectificatifs techniques à prendre en compte dans le périmètre des EPCI concernés, puisque la Commune de Pégomas fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et non de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - dans le document de l'État, Pégomas avait été inscrite au sein de la C.A.C.P.L. - et la Commune de Mougins a été oubliée parmi les communes membres de l'Agglomération de Cannes Lérins. Ces ajustements doivent figurer dans ce document. Ne serait-ce que pour cela, ce document n'est pas acceptable formellement et juridiquement.

Nous avons écrit tout cela à l'État, mais nous devons délibérer en avril, raison pour laquelle, avant même d'obtenir la réponse de l'État, qui d'ailleurs tarde à venir, nous sommes contraints de délibérer et donc d'émettre cet avis que je vous propose négatif.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose d'émettre un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Il y a unanimité pour ce refus. Merci. Cela complétera le courrier déjà envoyé et les démarches engagées par Cap Azur - qui a pris hier une décision unanime - et par chacune des agglomérations qui constituent Cap Azur.

2. Budget principal - Approbation du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. LISNARD.- Cette délibération n° 2 est le plat de résistance, en pleine heure de digestion, de cette séance.

En conformité avec ce que nous avons évoqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires au cours de la séance de mars dernier, nous procédons aujourd'hui au vote du Budget 2019 dont chacun sait ici que c'est un exercice déterminant, puisque c'est non seulement ce qui nous permet de voir clair dans notre mission de défense des contribuables et des usagers et, de façon concomitante, d'apporter du service public à l'universalité - ce qui est grand et beau dans le service public et nécessite de la dépense - avec, parallèlement à cette défense de l'usager, la défense du contribuable (c'est le même). Or, les demandes sont contradictoires, car on veut un beau service public, mais on veut payer moins d'impôts, ce qui est tout à fait légitime.

Nous sommes là pour optimiser et organiser cette mission de service public et d'investissement, pour dynamiser notre Agglomération en vertu du principe de subsidiarité qui veut que la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins intervienne sur ce qui est structurant : les transports en particulier, le développement économique et les déchets, ce que nous avons eu intérêt à mettre en commun dans l'esprit des fondateurs de l'Agglomération dont un représentant éminent est ici présent.

C'est ce qui est proposé à votre sagacité aujourd'hui.

Au moment d'aborder ces questions financières, vous me permettrez de souligner la présence du Trésorier municipal dans la salle, M. REISZ, que je tiens, en notre nom et en votre nom, à remercier très sincèrement et chaleureusement pour le travail qu'il effectue aux côtés de notre Communauté d'agglomération.

Je suis très attaché au principe de séparation entre ordonnateur et comptable - il y a un débat sur ce point actuellement -, mais il est vrai que la relation technique avec les services de l'État est très appréciable pour mener de bons comptes qui font les bons contribuables.

Nous respectons donc nos principes fondateurs que je ne rappellerais jamais assez : la défense des contribuables et des usagers, la maîtrise des dépenses et la recherche permanente d'économies pour un service public performant. C'est la base. Ce, avec des principes très simples que j'ai fixés :

- Une durée de remboursement de la dette qui dépend de deux facteurs : de l'encours de la dette en valeur absolue et de l'épargne brute que l'on dégage. C'est de ce ratio que découle la capacité théorique de remboursement de la dette. Il ne faut jamais être au-dessus de 8 ans, le seuil d'alerte étant de 12 ans. Il n'y a pas, dans le Département, une communauté d'agglomération qui soit en dessous de 10 ans ; nous sommes le seul territoire en dessous. L'exigence que j'ai donnée aux équipes financières, que je salue, sous l'autorité de M. Michel TANI et de M. Alex GIUSTI, le Directeur financier, est de ne jamais être au-dessus de 8 ans. Nous appliquons le principe de prudence ;
- Deuxième figure imposée : ne pas augmenter la fiscalité et donc pratiquer la sobriété fiscale, ne pas créer de fiscalité additionnelle. Nous sommes la seule intercommunalité à fiscalité propre - la Chambre Régionale des Comptes l'a souligné dans son rapport de début 2018 sur la Ville de Cannes - à ne pas appliquer de fiscalité additionnelle sur les ménages. Cette défense des contribuables se traduit en actes, ce qui nécessite une sobriété de gestion, ce qui nous a valu d'engager deux plans de réduction des dépenses qui ont produit leurs effets. Par cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, on dégage une capacité d'autofinancement qui nous permet, d'une part, d'être très raisonnables, très maîtrisés en matière d'endettement et en dépenses d'investissement et, d'autre part, de défendre les contribuables d'aujourd'hui qui paient les impôts - et non uniquement ceux de demain qui assumeront la dette - par une grande sobriété fiscale.

Je vous invite à relire ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui souligne ces vertus respectées.

Parallèlement, nous avons l'exigence d'accompagner la montée en puissance d'un établissement public récent qui date de 2014 et qui a des missions aussi fondamentales que celles évoquées tout à l'heure, notamment les transports publics, le développement économique, les déchets, la GEMAPI, l'environnement, etc. ; vous avez quelques statistiques en la matière.

Les délibérations 2 à 13 concernent le bilan 2018 - je vais faire un chapeau général, ce qui permettra d'aller très vite pour les votes - avec l'approbation des Comptes administratifs, des Comptes de gestion et l'affectation du résultat. Pour un certain nombre de ces délibérations, je dois quitter la salle, mais avant de laisser la parole à Jean MELLAC qui vous exposera, avec sa verve habituelle, les réalités financières, comptables et budgétaires et le détail des délibérations soumises au vote, je vais vous rappeler rapidement les axes majeurs de 2018.

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires, je vous avais présenté les grands chiffres consolidés. « Consolidés », cela veut dire que l'on prend le Budget principal et les budgets annexes. Ils montraient de très bons résultats, puisque le taux de réalisation en recettes de fonctionnement était de plus de 101 % avec 184 M€ de recettes réelles, ce qui veut dire que l'on a plus de recettes de fonctionnement que prévu. Nous avons donc bien appliqué le principe de prudence et avons eu une bonne exécution budgétaire, tout cela sans agir sur le levier fiscal et donc en protégeant le contribuable.

Pour nos dépenses, notre taux de réalisation est de 98,4 %, ce qui est absolument remarquable. Cela prouve la qualité du travail des équipes et la sincérité budgétaire de notre entité, au sens comptable et moral.

Ceci est dû à une gestion rigoureuse et pragmatique et au fait que nous avons bénéficié de recettes, y compris extérieures, que nous sommes allés chercher en pratiquant cette prudence et cette sobriété budgétaire, en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, en n'augmentant pas les taux intercommunaux et en ne créant pas d'impôts nouveaux. Je cite le rapport de la Chambre Régionale des Comptes : « à la différence de nombreuses autres intercommunalités, l'Agglomération Cannes Lérins ne prélève pas de fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation ».

En investissement, les dépenses 2018 s'élèvent à 37,3 M€ avec les différents travaux lancés conformément à ce que nous avons voté. Depuis 2014, cela représente 118 M€. L'Agglomération est devenue progressivement une entité qui agit très concrètement. Nous étions sur les travaux du BHNS du Cannet il y a quelques minutes et il y a quelques jours à Mandelieu ; c'est une réalité tangible qui apporte de la cohérence à l'échelle de l'Agglomération, tout en respectant l'identité et la souveraineté de chaque commune.

Nous sommes dans un bassin de vie résolument actif et qui se veut porteur d'avenir, car nous avons peu de dettes et une dette totalement maîtrisée, donc une solidité financière, mais aussi parce que nous investissons - investir, par définition, c'est préparer l'avenir - en termes d'équipements, d'espaces publics et modernisons ce faisant notre territoire.

Parmi les grandes opérations d'aménagement en cours sur notre territoire et qui ont un impact en termes de crédits de paiement sur le Budget 2019 peuvent être citées :

- le BHNS de La Bocca avec un coût d'opération de 13,3 M€, dont 3,4 M€ en crédits de paiement en 2018. Je précise que la Ville de Cannes participe à ces travaux du BHNS de façon importante : 1,3 M€. Elle y participera bien plus dans l'autre phase qui est hors périmètre de l'Agglomération. Ce sont des travaux inédits, tant au niveau quantitatif - plus de 76 000 m² d'espaces publics, 140 grands arbres plantés (cela a commencé et cela va continuer), 1 400 places de stationnement à terme dans le périmètre, ce qui est extraordinaire pour permettre aux commerces de proximité de La Bocca de se développer, 3 stations de bus totalement accessibles, plus de 100 ouvriers mobilisés au plus fort du chantier - qu'au niveau qualitatif avec 16 360 m² de dallages-pavages de haute qualité, du mobilier urbain à haute valeur ajoutée, de grandes jarres rouges, le tout en concertation avec les associations boccassiennes de commerçants et d'habitants. Cette phase 1 sera inaugurée au début de l'été 2019 avec l'avenue Francis Tonner entre la Gaité et la Licorne, la place Roubaud Sud avec les fontaines lumineuses. Nous continuons actuellement les travaux sur Barthélémy. Nous ferons ensuite la place Roubaud Nord en détruisant l'ancienne poste et en faisant une belle halle, un beau bâtiment. Parmi les rues livrées et finalisées peuvent être citées les rues Brouchier, Goyet, Saint-Jean et Maire, la rue Marco Del Ponte il y a quelques heures. Il y a eu la plantation des premiers arbres sur la place Roubaud et des premiers jacarandas sur l'avenue Francis Tonner - de magnifiques fleurs violettes -, ainsi que la pose, au mois de mars dernier, des premiers candélabres et arrêts de bus sur Francis Tonner ;
- à Mandelieu Centre, une opération de 7,5 M€, dont 2,1 M€ réalisés en 2018 et comprenant les travaux d'extension du BHNS de la zone d'activités de la Canardière vers le centre-ville, ainsi que l'embellissement des entrées de ville. C'est spectaculaire. Il y a de très beaux matériaux. L'aménagement global comprend la rénovation et la mise en accessibilité de pas moins de 8 500 m² de voirie et 10 300 m² de trottoirs/pistes cyclables sur les avenues de Cannes, des Anciens Combattants et Janvier Passero ;
- le BHNS Le Cannet boulevard Carnot pour une opération de 7,9 M€, dont 1,5 M€ en 2018 et comprenant les travaux de la zone Est (du square Carnot au boulevard Paul Doumer) qui s'achèvent cette semaine avant de basculer sur l'autre partie du boulevard. Cela comprend la pose d'un réseau d'eaux pluviales. Point très important, tous ces travaux et tous ces aménagements intègrent chaque fois la compétence « lutte contre les inondations ». Il y aura des inondations, il ne faut jamais mentir, mais nous réduisons considérablement l'impact de ces inondations et sommes extrêmement maximalistes ; nous allons très loin en matière de réseaux d'évacuation des eaux, en l'occurrence des eaux de pluie. Il y aura donc pose d'un réseau d'eaux pluviales de diamètre 800 mm, extrêmement conséquent, la pose de nouveaux réseaux d'éclairage, de vidéo, de feux tricolores, la reconstruction complète de l'intégralité des trottoirs de la zone, la réfection complète de l'entrée du square, la mise en place de dalles et de pavés, etc. Les travaux de la zone 3 Est (de la rue Simiane au rond-point Grande Bretagne) se poursuivent et vont entrer dans une phase plus active ;
- toujours dans ces grandes masses d'investissement, nous pouvons citer la Cité des Entreprises, opération de 7,5 M€ pour l'Agglomération - mais c'est un projet bien plus vaste avec 100 M€ d'investissements, dont 35 M€ par le privé, ce qui est exceptionnel - sur la Bastide Rouge, dont 1,2 M€ ont été exécutés par l'Agglomération en 2018. C'est l'ultime maillon de la chaîne d'innovation créative. La Cité des Entreprises permettra de renforcer ce principe de fertilisation croisée entre le monde universitaire et le monde entrepreneurial, avec un multiplex cinématographique et la Technopole de l'Image et de la Créativité. En lien avec la pépinière d'entreprises CréACannes inaugurée il y a cinq ans, ce nouvel édifice, sur plus de 1 500 m², comprendra un hôtel d'entreprises pour accueillir des entreprises de Cannes Mandelieu - la partie de Cannes-La Bocca la plus occidentale, la plus à l'Ouest - pendant plus de trois ans, souvent des entreprises issues de nos pépinières d'entreprises qui cherchent un hébergement intermédiaire. La durée en sera limitée à quatre ans. C'est une étape complémentaire à la création de CréACannes pour favoriser tout ce qui crée de la richesse et de la valeur dans le cadre des actions de développement économique assurées par le Maire de Mandelieu.

La gestion du Cycle de l'Eau dans son ensemble (eaux pluviales, GEMAPI, eaux usées) comptabilise 14,2 M€ de travaux.

La lutte contre les inondations représente, à elle seule, en 2018 près de 9,1 M€ d'investissements réalisés. Il y a vraiment une montée en puissance extrêmement forte de cette exigence absolue.

L'année 2018 fut, chers collègues, très prolifique en matière d'actions concrètes menées par notre Agglomération et chacune de ses communes membres, notamment Mandelieu et Cannes, mais aussi Mougins et Le Cannet, pour préserver et sécuriser son bassin de vie, avec des engagements tenus en matière de gestion des risques majeurs :

- être un territoire proactif dans la réalisation de travaux et d'opérations d'entretien de grande ampleur, réparer et investir aux côtés des communes, nettoyer les vallons et cours d'eau, agir aux côtés des riverains grâce aux Déclarations d'Intérêt Général. Ce sont les premières DIG sur des vallons de France qui ont été prises à Cannes et Mandelieu. Écoutez ces chiffres : 407 420 m² débroussaillés depuis la prise de compétence GEMAPI par l'Agglomération Cannes Lérins, soit entre sept et huit fois plus que la somme des communes avant, 26 tonnes de déchets naturels et d'origine humaine retirées des vallons et cours d'eau, 2 550 courriers de rappel des obligations envoyés aux riverains propriétaires de vallons sur l'ensemble de l'Agglomération dans le cadre des DIG, 174 notifications de manquement et 141 parcelles mises en demeure. Nous avons assuré la sécurisation du Vallon du Devens (479 803 €), la reprise du radier des Buissons Ardents (142 000 €), le Vallon du Châtaigner (332 479 €), le Vallon du Coudouron (4 470 €), la sécurisation des berges de Mougins (32 091 € en exploitation) et de la petite Frayère (20 995 €), le Vallon des Gaveliers à Mandelieu-La Napoule (391 471 €), le Vallon Font de Gallou au Cannet (481 626 €) et la démolition du Hameau de Carimaï - action que nous assumons pleinement pour protéger les populations - pour 564 267 €. Tout cela a été fait sans prélever la taxe GEMAPI. C'est un point très important, car nous sommes très ambitieux - et c'est du réel - en ce qui concerne les travaux de lutte contre les inondations. Je vous ai apporté les dernières statistiques du 8 février dernier. Les intercommunalités qui prélèvent la taxe GEMAPI en France sont désormais de 439 ; cela veut dire que 439 intercommunalités ont non seulement une fiscalité additionnelle que nous, nous n'avons pas, mais en plus prélèvent la taxe GEMAPI. Nous, nous faisons tout cela sans prélever la taxe GEMAPI, grâce à l'optimisation financière. Nous sommes ambitieux tout en étant raisonnables et économes, ce qu'il est extrêmement important de souligner ;
- être un territoire pilote - ces crues éclair sont des phénomènes qui s'amplifient et qui sont quasiment nouveaux - avec renforcement et systématisation de l'alerte en accompagnant les habitants et les commerçants du territoire grâce aux diagnostics de vulnérabilité. À ce jour, 143 diagnostics ont été réalisés en 2018 sur le territoire intercommunal. Nous avons ouvert des permanences itinérantes à Mandelieu, au Cannet et à Cannes-La Bocca pour sensibiliser les populations avec des initiatives dupliquées par d'autres agglomérations et communes d'Europe telles que « Ici commence la mer », première campagne de communication faite en 2015 et qui s'est poursuivie avec pose de 201 plaques à ce jour. Cette communication « Ici commence la mer » a été reprise par de nombreuses collectivités et de nombreuses communes de France et d'Europe et je trouve ce slogan très bon. Nice a repris ce slogan, car même si c'est une plage de galets, c'est la mer. Nous avons également développé des outils innovants d'alerte des crues éclair. Nous sommes devenus le territoire de référence au niveau européen avec le projet « Risqu'eau », déploiement du réseau de surveillance des cours d'eau avec implantation de 7 échelles limnimétriques, 1 débitmètre et 3 sondes.
 Nous ne faisons pas de gloriole, car nous aurons encore des inondations pour des raisons physiques incontournables, mais par la protection et la formation des populations, par l'alerte et par des systèmes hydrométriques plus pertinents, notre territoire progresse très vite pour éviter que des drames se reproduisent. C'est une obsession de chacun des Maires ici qui a vécu la tragédie de 2015 ;
- être un territoire d'anticipation doté d'outils de planification et de prévention au sein duquel la culture du risque est constamment développée, impulsée, encouragée et concrétisée.

Ces actions seront poursuivies en 2019 avec, notamment, la poursuite de l'implantation des plaques « Ici commence la mer » sur tout le territoire communautaire, la mise en œuvre des DIG sur le secteur de La Foux (26 kilomètres pour 900 parcelles privées, vous voyez quel travail nous attend !), la création de services civiques dédiés à la prévention des risques inondation, la poursuite des travaux de sécurisation sur Font de Gallou, Barnières et Minelle, etc.

Les résultats 2018 nous permettent d'avoir des ratios d'épargne brute et de capacité de désendettement meilleurs que ceux annoncés dans le budget, puisque nous sommes à 16,4 M€ sur l'épargne brute et à 4,62 ans pour la durée de remboursement de la dette. Comme toujours, nous avons un budget, nous le tenons et essayons de faire mieux et pour l'instant, cela fonctionne. Nous ne serons jamais au-dessus de 8 ans en durée de remboursement de la dette, ayez cette paix en vous en tant que contribuable.

Je le rappelle, l'Agglomération Cannes Lérins est la moins endettée du Département, puisque Grasse a une durée de remboursement de 10,2 ans et la C.A.S.A. de 13,4 ans.

J'ai lu dans les journaux que l'on pouvait comparer avec les autres collectivités. Je reviens sur le budget : quand on compare entre agglomérations, il faut comparer communes et intercommunalités, car c'est ce que paie l'habitant, il ne faut jamais l'oublier. Or, nous, nous n'avons pas de fiscalité additionnelle. Quand certaines communes d'autres agglomérations disent qu'à Cannes et Mougins, c'est tant, elles oublient de dire que si l'on compare avec leurs communes, il faut additionner les taux.

Prenons l'exemple de la taxe d'habitation : le taux de la C.A.C.P.L. est de 0 %, celui de la C.A.P.G. est de 8,17 %, celui de la C.C.A.A. est de 7,62 %, celui de la Métropole de Nice est de 8,13 % et celui de la C.A.S.A. est de 7,96 %.

Le foncier bâti est à zéro chez nous, tout comme le foncier non bâti.

Il était bon de donner ces chiffres pour la comparaison.

Je vais céder la parole à Jean MELLAC. Faites attention à ce qu'il dit, mais ceci étant, je vous le recommande, car c'est un jeune qui s'intéresse beaucoup à la comptabilité et aux finances ! (*Rires*). M. MELLAC, vous avez la parole.

M. MELLAC.- Merci, M. le Président.

Dans la mesure où il y a de nombreuses délibérations financières et où les documents transmis sont particulièrement précis, je vous propose d'en faire une présentation on ne peut plus synthétique.

Budget principal :

Les recettes de fonctionnement représentent 140 072 928 € et les dépenses de fonctionnement 125 513 605 €. Le fait marquant est la baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2017 de 1,02 % (soit - 1 284 228 €) à travers une maîtrise rigoureuse et volontariste des charges de fonctionnement.

En investissement, les dépenses s'établissent à 19 491 695 € avec les opérations en GEMAPI (Mandelieu, Font de Gallou, Mougins Tournamy), la Cité des Entreprises, mais aussi le renouvellement des bennes avec près de 10 bennes commandées. Les recettes d'investissement sont de 11 078 303 €.

Le résultat net de l'exercice est de 6 145 931,07 € en incluant l'ensemble des reports 2017 avec notamment les excédents du SIAUBC (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois), du SISA (Syndicat Intercommunal de la Siagne et ses Affluents) et les Restes à Réaliser.

Budget annexe Transports urbains :

Les recettes de fonctionnement représentent 36 042 889 € et les dépenses 31 600 427 €. La Régie PALM BUS représente 87 % du montant global. À l'inverse, la section investissement est majoritairement concernée par le Service Infrastructure.

Les recettes représentent 21 367 242 € et les dépenses 20 931 247 € avec les travaux rue des Serbes, Bocca Centre, Mandelieu Centre et le Cagnet-Carnot. Des crédits ont également été consacrés à l'évolution de la billettique de PALM BUS avec près de 1,1 M€.

Les reports représentent 4 442 461 € en fonctionnement, en incluant les excédents du SYMITAM (Syndicat Mixte des Transports des Alpes-Maritimes) et 435 995 € d'excédent d'investissement.

Budget annexe Assainissement :

Il poursuit son évolution en intégrant les redevances en année pleine. Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 21 975 298 € et les dépenses à 14 471 108 €. Pour la section d'investissement, on a en recettes 4 844 674 € et en dépenses 7 805 293 € pour la création et le renouvellement des réseaux.

Le résultat net de l'exercice est de 4 543 570 € en incluant l'ensemble des reports 2017, ceux du SIAUBC et les Restes à Réaliser.

Budget annexe Pépinière :

C'est un budget modeste, qui représente en recettes de fonctionnement 456 791 € et 238 936 € en dépenses. Pour l'investissement, le montant des recettes est de 20 217 € et 90 425 € pour les dépenses.

Le résultat net de l'exercice est de 147 647 € en incluant l'ensemble des reports et les Restes à Réaliser.

Si personne n'a de question, je vous propose de passer au vote dès que M. le Président aura quitté la salle.

M. le Président, David LISNARD, quitte la salle à ce moment de la séance.

M. MELLAC.- Pour la délibération n° 2, je vous propose d'adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. MELLAC.- Merci beaucoup.

3. Budget annexe des Transports publics urbains - Approbation du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Pour adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération, y a-t-il un vote différencié ? Non.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. MELLAC.- Merci beaucoup pour votre confiance.

4. Budget annexe Assainissement - Approbation du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Pour adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération, y a-t-il un vote différencié ? Non.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. MELLAC.- Merci beaucoup.

5. Budget annexe Pépinière d'entreprises - Approbation du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Pour adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération, y a-t-il un vote différencié ? Il n'y en a pas, parfait ! Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. MELLAC.- Merci beaucoup.

Le Président peut maintenant regagner la salle.

Retour de M. le Président, David LISNARD, à ce moment de la séance.

M. MELLAC.- Avant de passer à l'approbation des Comptes de gestion, permettez-moi également de saluer le Trésorier de Cannes, M. REISZ, pour sa présence, mais aussi ses collaborateurs pour leur travail.

Les Comptes de gestion dressés par le Trésorier étant conformes aux Comptes administratifs, je vous propose de les approuver sans remarque ni observation.

6. Budget principal - Approbation du Compte de gestion 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Budget annexe des Transports publics urbains - Approbation du Compte de gestion 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Budget annexe Assainissement - Approbation du Compte de gestion 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Budget annexe Pépinière d'entreprises - Approbation du Compte de gestion 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. MELLAC.- Merci.

Nous passons à présent aux affectations du résultat.

10. Budget principal - Affectation du résultat du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Il est proposé d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de 14 559 323,25 € du Compte administratif 2018 au Budget principal 2019 comme suit :

- en Recettes de fonctionnement (R002) : 6 145 931,07 € ;
- en Recettes d'investissement (1068) : 8 413 392,18 € ;
- en Dépenses d'investissement (D 001) : 3 991 405,72 €.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Budget annexe des Transports publics urbains - Affectation du résultat du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Il est proposé d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de 4 442 461,36 € du Compte administratif 2018 au Budget annexe des Transports publics urbains 2019 comme suit :

- en Recettes de fonctionnement (R 002) : 4 442 461,36 € ;
- en Recettes d'investissement (R001) : 140 463,92 €.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Budget annexe Assainissement - Affectation du résultat du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Il est proposé d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement de 7 504 190,32 € du Compte administratif 2018 au Budget annexe Assainissement comme suit :

- en Recettes de fonctionnement (R 002) : 4 543 570,78 € ;
- en Recettes d'investissement (1068) : 2 960 619,54 € ;
- en Dépenses d'investissement (D001) : 2 671 901,44 €.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Budget annexe Pépinière d'entreprises - Affectation du résultat du Compte administratif 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Il est proposé d'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement (217 854,98 €) du Compte administratif 2018 au Budget annexe Pépinière d'entreprises comme suit :

- en Recettes de fonctionnement (R 002) : 147 647,69 € ;
- en Recettes d'investissement (1068) : 70 207,29 € ;
- en Dépenses d'investissement (D001) : 61 895,37 €.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Marc FARINELLI quitte la séance en donnant pouvoir à M. Didier CARRETERO.

M. MELLAC.- Merci. Je rends la parole au Président pour le vote du budget 2019.

M. LISNARD.- Merci de votre confiance traduite par ces votes unanimes de l'ensemble des communes et les tendances qui s'expriment au sein de chaque commune. C'est très appréciable et cela traduit la confiance dans des résultats avérés et non de simples intentions, puisqu'à titre d'exemple, alors que notre Agglomération est encore une entité extrêmement jeune et en devenir qui augmente son implication dans le territoire, nous avons baissé de 1 284 228 € les dépenses de fonctionnement en 2018 par rapport à 2017, chiffre extrêmement important. Ce ne sont pas des mots : nous avons vraiment réduit les dépenses. Ce n'est pas une baisse de l'augmentation des dépenses, mais une vraie réduction des dépenses.

C'est ce qui nous permet de préparer l'avenir et ainsi de passer à la délibération suivante, délibération importante et majeure : l'approbation du Budget principal.

14. Budget principal - Approbation du Budget primitif 2019 avec reprise des résultats de l'exercice 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. LISNARD.- Je vais vous faire une présentation générale qui nous permettra de gagner du temps ensuite au moment de l'examen de chaque délibération, sachant de surcroît que notre Débat d'Orientations Budgétaires est très récent, qu'il a été validé à l'unanimité et que nous retrouvons ici les chiffres de ce DOB, d'une part, mais surtout l'esprit qui est le nôtre : de la sobriété dans la dépense, de la sobriété dans la fiscalité et de l'ambition dans les réalisations, la défense des contribuables et des usagers et l'optimisation des services publics.

Les recettes totales pour 2019 sont estimées à près de 183 M€ et les dépenses à près de 171 M€, soit une évolution extrêmement modérée, nettement inférieure à l'inflation, de 0,51 % par rapport au Budget 2018, ce qui représente une diminution en euros constants, c'est-à-dire sans l'inflation. On est dans la grande rigueur budgétaire. Nous assumons ce mot « rigueur » ; nous sommes rigoureux dans la gestion de l'argent des autres.

Il est important, sur le Budget principal, de garder un niveau de dépenses de fonctionnement raisonnable et maîtrisé, malgré la hausse du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), car nous maîtrisons nos dépenses, mais une dépense augmente et nous est imposée, celle du FPIC. C'est tout le paradoxe contradictoire et assez insupportable de l'État qui nous dit que nous ne pouvons pas augmenter nos dépenses, ce que lui ne fait pas. Lui augmente considérablement ses dépenses et, contrairement à ce que l'on nous dit, il augmente ses déficits. Nous, nous ne sommes pas en déficit, mais en excédent. Le déficit de l'État était de l'ordre de 60 Md€ il y a deux ans et dépassera les 109 Md€ en 2019. Il y a une totale contradiction entre ce qui est affiché et la réalité comptable vérifiée. Ce n'est pas une opinion, ce n'est pas un politicien, c'est réel : le déficit de l'État augmente depuis deux ans et repasse la barre des 100 Md€ par an. Nous, nous sommes en excédent, comme tout établissement public, et le seul endettement que nous ayons est sur de l'investissement.

L'État pourrait avoir des éléments circonstanciels pour expliquer cette dégradation, sauf que cela fait 40 ans que cela dure et cela s'amplifie, mais, surtout, il a un discours sur la réduction de la dépense pour les autres. Or, les seules dépenses qui augmentent chez nous sont les dépenses que nous impose l'État. C'est là où la contradiction est assez pénible.

En 2019, le FPIC représentera 9 300 000 €. C'est le plus important du Département. La Métropole et ses communes paient 7 200 000 € et nous, agglomération et communes, nous atteignons 9 300 000 € de FPIC.

Nous devons donc maîtriser nos dépenses de fonctionnement, ce que nous faisons avec cette évolution inférieure à l'inflation et donc une réduction en euros constants des dépenses qui profitera à l'investissement dont les crédits ouverts et inscrits à ce budget représentent 56 M€. Ce sera l'année la plus importante en matière d'équipements et d'investissements, signe de tonicité et de dynamisme. En effet, nous progressons en inscription budgétaire de 19 % par rapport à l'exercice antérieur.

Nous retrouvons bien sûr dans ces éléments d'investissement la fin du chantier engagé sur le BHNS avec l'Opération Bocca centre et le boulevard Carnot au Cannet. Nous serons à 3,8 M€ pour Le Cannet et 7,5 M€ pour Bocca centre. L'achèvement des travaux est prévu pour la fin de l'année.

En matière de développement économique, il y aura 4 850 000 € de crédits de paiement pour la Cité des Entreprises afin d'apporter cette nouvelle offre immobilière aux startups et aux entreprises qui se développent sur notre territoire, en particulier aux entreprises innovantes.

Le projet de Nouvelle Frayère entre dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle plus soutenue en 2019 avec 700 K€ de crédits pour la réalisation de la passerelle du Grand Bleu et la conception de différents programmes - sélection du programmiste pour préparer les concours d'architecture. Tout cela est trop lent, mais cela ne peut pas être plus rapide au regard des contraintes juridico-administratives qui pèsent sur nos entités. Les services suivent cela avec beaucoup de ténacité.

Nos actions volontaristes et proactives en matière de lutte contre les inondations se poursuivent avec 6,3 M€ répartis sur le territoire de l'intercommunalité pour tous les vallons et cours d'eau : Frayère, Riou, Roquebillière, Siagne, etc. De même, les travaux sur les réseaux d'eaux du Budget annexe Assainissement représentent plus de 7,9 M€ sur l'exercice 2019.

Je passe rapidement, car nous avons la fois précédente validé les dépenses et la fiscalité.

Ainsi, parmi les opérations prévues cette année peuvent être citées :

- l'Hôtel d'Entreprises, dans le cadre du projet Bastide Rouge, qui permettra l'accueil de nouvelles entreprises sur un plateau de 1 100 m² avec des espaces de coworking, etc ;
- la création d'un « Réseau de chaleur » pour la Nouvelle Frayère sera également étudiée pour permettre de mieux chauffer les habitations, donc de mieux chauffer les logements sociaux de la Frayère, tout en étant plus économes et plus écologiques ;
- l'acquisition d'un service d'aide à l'exploitation pour la collecte des déchets afin d'optimiser nos moyens et renforcer la qualité du service rendu à l'utilisateur. Nous allons mettre en place un service commun de collecte des déchets en récupérant les services de chacune des communes et il est donc absolument nécessaire, par la géolocalisation et l'algorithmie appliquée au calcul des trajectoires des véhicules et des tournées, d'améliorer le service et de réduire la dépense. Ce sera la grande évolution de l'exercice 2019.
- l'acquisition de nouveaux bus articulés plus performants et plus économes. J'attire votre attention sur ce point, c'est une grande première dans l'Agglomération : vous aurez des bus à soufflets, ce qui va permettre de renforcer l'offre tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement, car il y aura toujours un chauffeur, mais plus de capacité sur les lignes saturées, notamment la 7 et d'autres.

Il faut que la configuration des rues permette d'utiliser ces bus, ce qui est vrai pour le BHNS, mais n'est pas encore vrai partout. Nous aurons donc ces grands bus articulés ; c'est une question de semaines. Je rappelle que toutes les navettes de centre-ville ou les navettes de la plage et du Suquet sont désormais électriques. Nous allons également équiper notre Agglomération de grands véhicules électriques *made in France* et pas uniquement les navettes ; cela se fera progressivement et au juste prix. Nous testons le premier matériel le 10 mai, date anniversaire en hommage à François MITTERRAND (*Rires*) ; espérons que cela ne nous portera pas malheur ! Il s'agit d'un acte fort et concret qui témoigne de notre volonté commune de poursuivre et d'intensifier la transition écologique. Ce ne sont pas des mots, mais des actes. Je pense que l'on ne connaît pas assez ce caractère innovant, en particulier en matière de transports.

- nous lançons aussi une opération pour agir concrètement contre le logement dégradé avec la mise en œuvre d'une OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) et d'un POPAC (Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés) - je suis sûr que vous ne connaissiez pas forcément cet acronyme et pourtant, vous êtes tous d'éminents connaisseurs des acronymes qui font toute la saveur de la langue administrative française. L'OPAH sera complété cette année du POPAC - ne pas confondre avec un humoriste célèbre qui passe régulièrement chez Michel DRUCKER (*Rires*).

L'ensemble de ces projets témoigne du dynamisme de notre jeune intercommunalité qui respecte sa trajectoire budgétaire et participe activement à l'amélioration concrète de la qualité de vie de ses habitants et à l'attractivité de nos entreprises et de nos commerces. Nous montons en puissance avec la prise en compétences par l'Agglomération de nombreux domaines qui impactent directement le quotidien, en particulier sur les transports, les déchets, la préservation du risque inondation, l'assainissement, les grands équipements - notamment sportifs avec le Grand Bleu.

Notre Agglomération, grâce à l'impulsion de ses communes membres, de ses maires, de ses élus et au professionnalisme de ses agents, s'est progressivement imposée comme un partenaire indispensable au développement territorial de notre bassin de vie. Jean MELLAC va vous en parler avec beaucoup de plaisir. Cette fois, je peux rester dans la salle.

M. MELLAC.- Merci, M. le Président. Je vais soumettre à votre approbation les différents budgets 2019. Comme pour les délibérations précédentes, je ferai une rapide présentation avant de passer au vote.

Cette année intègre directement les résultats 2018 dans la mesure où nous venons de voter les affectations de résultats.

Budget principal :

La section de fonctionnement s'équilibre à 136 720 876 € contre 137 343 428 € en 2018.

Globalement, les masses financières restent stables du fait d'une absence de transfert de compétences. Les recettes réelles sont estimées en légère baisse (0,09 %) du fait notamment d'une perte de DGF et les dépenses de fonctionnement évoluent de 0,15 %, soit + 200 K€ par rapport au Budget 2018.

Si on exclut l'augmentation de la ponction du FPIC de 1,8 M€, il y a donc une baisse du budget de 2,09 %, ce qui démontre bien une maîtrise des dépenses de fonctionnement menée sur le chapitre général (- 8,68 %) et sur les charges de gestion courante (- 1,11 %). Les charges de personnel représentent 14,6 % des dépenses réelles.

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de 10 158 575 €.

La section d'investissement s'établit à 28 361 842 € avec 11 754 221 € de travaux, 4 130 385 € de subvention d'investissement pour les déchetteries et 3,7 M€ pour les acquisitions essentiellement affectées à la collecte avec l'acquisition de bennes.

Budget annexe Transports publics urbains :

La section de fonctionnement représente 38 229 926 €, dont 88 % des dépenses réelles de fonctionnement concernent l'exploitation de PALM BUS et 66 % des recettes sont issues du Versement Transport.

2019 est marquée par des services supplémentaires pour limiter l'impact des travaux sur les recettes commerciales qui représentent 7,8 M€ (- 1,50 %). Les charges de fonctionnement baissent de 0,6 % par rapport au Budget 2018. L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est de 8 634 002 €.

La section d'investissement s'établit à 26 105 008 € avec près de 20 050 865 € de travaux essentiellement affectés aux chantiers en cours à la Bocca, à Mandelieu Centre et au Cannel Boulevard Carnot.

Les acquisitions de bus représentent aussi 3,9 M€. Ces travaux seront financés cette année par un emprunt estimé à 13 M€.

Budget annexe Assainissement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 18 536 995 €. Ce budget se caractérise par l'importance des refacturations. Ainsi, 50 % des recettes se retrouvent en dépenses. Cette année, sur ce mécanisme est intégrée la prime d'épuration de l'usine Aquaviva que l'on trouve en recettes et en dépenses (1,2 M€).

2019 est également marquée par le changement de délégataire (Véolia) pour les réseaux d'eaux usées. L'autofinancement dégagé par ce budget est important. Il s'établit à 8 077 369 €.

La section d'investissement représente 11 646 110 €, elle est portée par près de 7,9 M€ de travaux de renouvellement de réseaux. Il n'y a pas de nouvel emprunt sur ce budget.

Budget annexe Pépinière d'entreprises :

En 2019, il évolue pour prendre en charge, en année pleine, le nouvel Hôtel d'entreprises et les frais d'accompagnement. Ainsi, la section de fonctionnement représente 709 350,69 €, financés essentiellement par une subvention du Budget principal de 450 K€.

La section d'investissement, plus modique (226 054 €), permet de réaliser les petits travaux de CréACannes et l'ameublement de l'Hôtel d'entreprises.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Je vous propose maintenant de passer au vote des budgets.

S'agissant de la délibération n° 14 sur le Budget principal 2019, avant d'adopter les chapitres, il convient d'adopter l'ensemble des subventions et participations versées aux organismes mentionnés dans la délibération.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette unanimité.

Je vous propose d'adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération. Y a-t-il un vote différencié ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. Budget annexe des Transports publics urbain - Approbation du Budget primitif 2019 avec reprise des résultats de l'exercice 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Pour adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération, y a-t-il un vote différencié ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Budget annexe Assainissement - Approbation du Budget primitif 2019 avec reprise des résultats de l'exercice 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Pour adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération, y a-t-il un vote différencié ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Budget annexe Pépinière d'entreprises - Approbation du Budget primitif 2019 avec reprise des résultats de l'exercice 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Pour adopter l'ensemble des chapitres cités dans la délibération, y a-t-il un vote différencié ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. Actualisation et évolution des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) pour les différents budgets de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Jean MELLAC, rapporteur

M. MELLAC.- Il convient maintenant d'adopter le tableau d'actualisation des AP/CP et notamment la création de 7 nouvelles opérations : 4 autorisations de programme concernant la Nouvelle Frayère pour un montant global de 9 655 173 €, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour 1 405 151 €, la réutilisation des eaux usées (REUT) pour 400 000 € et l'émissaire 17 pour 1,3 M€.

Il vous est demandé :

- d'adopter la création des Autorisations de Programme pour les opérations susmentionnées ;
- d'approuver les modifications sur les Autorisations de Programme pour les opérations mentionnées dans la délibération ;
- d'approuver la nouvelle liste actualisée des Autorisations de Programme avec la répartition indicative des crédits de paiement telle que présentée en annexe, la répartition des crédits pouvant évoluer dans la limite des crédits disponibles sur le chapitre ;
- d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à prendre l'ensemble des mesures pour la bonne exécution de cette délibération.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. MELLAC.- Merci beaucoup pour cette unanimité sur l'ensemble des délibérations. M. le Président, je vous rends la parole pour les délibérations fiscales.

M. LISNARD.- Merci, M. le Conseiller communautaire et merci, mes chers collègues, pour ces votes unanimes sur le Budget principal et les budgets annexes.

19. Exercice budgétaire 2019 - Protection du pouvoir d'achat des contribuables et mesures en faveur des entreprises - Ni augmentation des taux d'imposition ni fiscalité nouvelle

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- C'est un immense plaisir de vous demander de voter les taux de fiscalité, car une fois de plus, il n'y a ni augmentation des taux d'imposition ni fiscalité nouvelle.

C'est une des délibérations les plus importantes de l'année. On parle de sobriété fiscale et je rappelle que l'Agglomération de Cannes Lérins est la seule du Département à ne pas prélever d'impôt additionnel sur les ménages, puisque l'ensemble des autres Communautés d'agglomération prélève une part sur la taxe d'habitation et quasiment tout sur la taxe foncière du bâti et du non bâti et je propose que nous, nous votions pour ces trois impôts un taux intercommunal de 0 %.

De même, pour la Cotisation Foncière des Entreprises, je propose de valider le taux existant qui est toujours le même et qui ne bouge pas non plus.

De même pour la TEOM.

Êtes-vous favorables au maintien des taux, dont un taux de 0 % pour la fiscalité additionnelle ?

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Il y a donc unanimité pour cette sobriété fiscale et je vous en remercie.

M. André FRIZZI quitte la séance en donnant pouvoir à M. Gilles CIMA.

20. Mesures fiscales en faveur des petites et moyennes entreprises - Exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises pour les librairies

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Cette délibération vise à exonérer les librairies de la Cotisation Foncière des Entreprises. C'est une disposition qu'il est possible d'adopter et je souhaite beaucoup qu'on le fasse.

Je rappelle que depuis 2014, dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises de proximité sur le territoire de Cannes Lérins, notre Agglomération a mis en œuvre plusieurs exonérations de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, fiscalité professionnelle ayant remplacé la taxe professionnelle lors de la réforme. Nous avons ainsi exonéré :

- les Caisses de crédit municipal ;
- les jeunes entreprises innovantes et les « jeunes entreprises universitaires » ;
- les établissements de spectacles cinématographiques ;
- les entreprises de spectacles vivants ;
- les établissements de vente de phonogrammes (disquaires) ;
- les établissements de vente de livres neufs au détail ayant le label « librairies indépendantes de référence ».

Je vous propose d'étendre cette exonération à l'ensemble des librairies de l'Agglomération, y compris celles n'ayant pas le label « librairies indépendantes de référence ». Ce geste est très important, car nous avons la chance, alors qu'il n'y en a plus beaucoup, de voir une librairie ouvrir à Cannes - et qui va s'agrandir - dans les nouveaux locaux de Jean Jaurès.

Il paraît très important de dire que le livre est un objet d'avenir. Certes, il ne sera pas comme avant, c'est une évidence avec les écrans, mais le livre de poche se développe et a beaucoup d'avenir ; c'est très pratique, c'est un écran léger qui ne se recharge pas et qui, donc, ne se décharge pas, ce qui est formidable ! Parallèlement aux livres de poche, il y a aussi de beaux objets d'art. Je pense que l'édition va se spécialiser et trouver des niches. S'il y a une décision renouvelée, il doit y avoir distribution, notamment par des librairies et non uniquement par de la commande à distance qui provoque beaucoup de dégâts logistiques et génère du suremballage. En effet, lorsqu'on commande un livre ou un logiciel sur ces plateformes de type Amazon, les déplacements nécessaires pour un seul bien et le suremballage sont absolument contraires aux intérêts environnementaux et écologiques prioritaires.

Le commerce de proximité, c'est aussi du circuit court, sobre en matière de déchets.

Bien sûr, la librairie c'est la culture, c'est le savoir, c'est l'émancipation humaine. Je vais vous épargner les considérations générales, vous savez à quel point cette question est pour moi essentielle pour émanciper les individus et les rassembler ; cela s'appelle la culture et c'est fondamental.

J'ajoute que c'est aussi une mesure pour le commerce de proximité. Nous continuons farouchement nos actions pour les commerces de proximité qui viennent de se traduire par un succès, notamment en évitant un nouveau « village de marques » dans le Var, à quelques minutes de notre Agglomération, ce qui aurait eu un impact extrêmement négatif pour chaque commune et chacun de nos quartiers, de nos centres-villes et de nos villages. Nous avons fait échouer ce projet - le rôle de Cannes a été déterminant -, comme nous l'avions fait échouer à Pégomas.

De même, je continue à m'opposer farouchement sans ambiguïté à l'Open Sky. Nous avons franchi un pas important hier avec Jean LEONETTI, Jérôme VIAUD - qui a rejoint ce combat - et Charles-Ange GINESY en estimant que nous ne voulions plus subir ce genre de situation, que c'était le coup de trop après le polygone à Cagnes-sur-Mer. Nous demandons solennellement à l'ensemble des partenaires publics du Département et au Département, avec Charles-Ange GINESY, de définir une stratégie commune en matière de dynamisme et de développement commercial.

Je continue à m'opposer farouchement à l'Open Sky. Je prends note des évolutions qui semblent poindre sur ce projet et j'espère qu'elles se traduiront par quelque chose de radicalement différent. En tout cas, on ne peut plus laisser dégrader nos entrées de ville et nos paysages, imperméabiliser les sols, renforcer de façon artificielle la circulation automobile et détruire nos commerces de proximité. Nous devons trouver une bonne articulation entre l'aménagement de la périphérie, la relance et le soutien aux commerces de proximité, comme nous le faisons chacun dans nos communes, et l'intégration du commerce numérique qui a sa vocation et est légitime, mais qui ne doit pas être non plus la seule forme de commerce. On me disait hier que le mode de vie et la civilisation, ce n'est pas de rester enfermé chez soi derrière un écran et commander à manger ou des logiciels de jeux. La civilisation, c'est aussi être en interaction avec les autres, y compris physiquement, dans des rues, dans des quartiers et de ne pas être uniquement, soit dans des usines à consommer que sont les centres commerciaux, soit dans des rues déshumanisées.

Cette délibération ne va pas changer la face des choses, car il y a très peu de librairies, mais c'est un signe de plus de ce soutien non seulement à la culture, mais également aux commerces de proximité.

Avez-vous des questions ? Mme LACOUR.

Mme LACOUR.- Merci, M. le Président. Cette mesure fiscale pour la culture et les petits commerces est d'autant plus intéressante que nous constatons depuis des années, pas seulement sur notre territoire et dans notre Région, une stagnation, voire une récession des ventes dans les librairies.

Pourtant, un libraire gagne environ 30 à 40 %, TVA comprise, sur la vente d'un livre ; le pourcentage est donc relativement confortable. Néanmoins, nous assistons à une désertion - heureusement, pas encore à un désert - des libraires dans les communes en général.

À cela s'ajoutent des aides à la création. Je ne vais pas les citer, mais il y a beaucoup de financements. Or, malgré ces aides multiples, les libraires hésitent à contribuer au maillage culturel de nos territoires.

Nous espérons tous que cette exonération foncière sera suffisante et aura raison des réticences des libraires à s'installer.

M. LISNARD.- Merci, Mme LACOUR.

Une précision, car vous dites qu'un libraire gagne 30 à 40 % sur la vente d'un livre - c'est beaucoup plus qu'un auteur, c'est sûr -, mais c'est 30 % à 40 % du chiffre d'affaires ; le libraire ne gagne pas entre 30 et 40 %, car c'est avant les charges ; c'est là que le bât blesse. Il doit payer son loyer et ses fiscalités multiples, car 83 impôts, taxes et charges différents pèsent sur les commerces de proximité en France.

Le Député Bernard BROCHAND a déposé une proposition de loi récemment en la matière, car quand on dit qu'il faut rééquilibrer la fiscalité entre le commerce en ligne et le commerce physique, il ne s'agit pas d'augmenter la charge de la fiscalité. J'ai eu des réactions disant que l'on voulait s'attaquer aux internautes, que c'était au consommateur de choisir. Oui, c'est au consommateur de choisir, mais aujourd'hui, il ne peut pas vraiment choisir sur le plan tarifaire, car il y a des distorsions, des injustices de concurrence au détriment de l'offre physique, du commerce de vitrine. Si l'on alignait la fiscalité des commerces physiques et les charges sur celles du commerce numérique, croyez-moi les commerces seraient beaucoup plus prospères. Il s'agit de faire preuve d'équité, de justice fiscale et de viabilité fiscale.

Aujourd'hui, le paradoxe est là. Je ne connais pas beaucoup de commerçants qui veulent être aidés. J'ai grandi là-dedans, on ne demande pas à être aidé, mais on veut, en revanche, ne pas être assommé, on veut que l'on nous laisse travailler. Voilà l'esprit du commerçant : être indépendant. Cela fait longtemps que nous le disons et à l'époque on prêchait un peu dans le désert, mais depuis, les ronds-points occupés ont alimenté ce discours. Ce n'est pas cette fiscalité qui va changer la donne, mais c'est un signe important de soutien à nos libraires et d'acte de foi en faveur du commerce de proximité.

Hélas pour eux, les libraires ne gagnent pas 30 à 40 %, mais en revanche 30 % à 40 % du prix du livre reviennent à la distribution, par un système très complexe d'interaction entre l'édition et la distribution qui date de l'après-guerre.

M. VASSEROT.- Merci, M. le Président. Je me réjouis que l'on puisse aider les libraires, car dans beaucoup d'autres villes en France et malgré la présence de la FNAC, les librairies prospèrent et donc si cela pouvait être le cas dans nos différentes communes, ce serait très bien.

Je vois que notre Communauté d'agglomération a mis en place des exonérations, notamment en faveur des spectacles cinématographiques. N'y a-t-il pas là peut-être un dispositif de nature à favoriser le redémarrage rapide du cinéma Le Star et à lever les réticences du nouveau propriétaire ?

M. LISNARD.- Le Star rouvrira ; un cinéma rouvrira sur le secteur de l'ancien Star, soit avec le propriétaire actuel, soit avec la Ville, car nous avons voté ensemble une délibération d'expropriation permettant à la Commune de récupérer le tènement et d'ouvrir un nouveau cinéma avec, pourquoi pas, une librairie. L'objectif n'est cependant pas de le faire, mais de faire en sorte que le propriétaire rouvre.

Lors des derniers contacts avec le propriétaire, il s'est montré prêt à rouvrir. Ce n'est pas un problème de fiscalité, car le cinéma est viable. Le permis est déposé, mais il attend la fin du contentieux avec les riverains qui ont attaqué le permis.

Ce permis est dans le bâtiment actuel, il n'y a aucun problème réel. Il y a eu des tentatives de tractations et de discussions entre privés, comme hélas on en rencontre de temps en temps et c'est bien dommage, mais ce n'est pas un problème économique. Le propriétaire veut ouvrir le cinéma, il me l'a confirmé. Le permis a été signé et accordé, mais il a été attaqué. Le riverain qui a attaqué a perdu, mais il a interjeté appel et le propriétaire, ce qui est compréhensible, veut que ce soit totalement purgé.

Par principe de précaution, la Commune de Cannes a enclenché une procédure d'expropriation dans l'hypothèse où le propriétaire ne concrétiserait pas.

Pour le cinéma d'art et d'essai, il y a une exonération de 100 % de la CFE. Cela a été demandé par les deux cinémas de Cannes. L'exonération est de 30 % pour les cinémas autres qu'« art et essai ».

Le Star va donc rouvrir et je crois même que le propriétaire veut l'annoncer prochainement. Il attend que le recours soit totalement purgé. On ne peut pas préjuger de la décision de justice, mais le propriétaire et la Ville ont gagné en première instance et comme il n'y a aucune incidence négative, on ne voit pas d'autre argument. Une fois de plus, hélas, on aura perdu du temps, à mon avis pour des raisons qui ne sont pas d'ordre juridique, mais qui relèvent de discussions entre voisins qui tentent parfois d'obtenir des compensations.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci.

Nous poursuivons dans la logique de développement économique avec Sébastien LEROY qui va vous parler d'une filière structurante et structurelle majeure pour le nautisme.

21. Développer un pôle d'excellence nautique d'envergure nationale - Convention d'anticipation foncière sur le site Pont de Siagne-La Roubine entre la C.A.C.P.L., la Commune de Mandelieu-La Napoule et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Merci, M. le Président. Mes chers collègues, c'est en effet une délibération très importante, car elle concerne l'activité économique dans le secteur majeur du nautisme.

Sachez-le, notre Communauté d'agglomération est le fer de lance de l'activité nautique de plaisance de la Région Sud, puisque nous avons, à nous seuls, près de 7 200 places de port, 16 ports - ce qui est énorme -, dont 9 avec certification environnementale, ainsi que des capacités très larges d'accueil de grandes unités ou d'unités de taille moyenne et petite. Les passagers croisiéristes ou côtiers représentent près d'un million de voyageurs par an.

C'est une activité énorme, extrêmement concurrencée par d'autres pays, puisque la réglementation française n'est pas favorable au développement. Nous sommes en première ligne face à l'Italie, à l'Espagne et même à l'Afrique du Nord dans certaines parties pour capter ce marché extrêmement créateur d'emplois et de richesses.

Pour rester concurrentiels, il est impératif et vital d'envoyer un message fort : la création d'un pôle d'excellence nautisme.

L'État, dans sa grande maîtrise du sujet économique et sa volonté de développer, l'a déjà amputé de moitié, puisque sur les 25 hectares repérés - presque 30 auraient dû être dédiés à cette activité -, il a décidé qu'une dizaine devait être consacrée uniquement à de l'agriculture, même s'il n'y avait pas de demande. Dont acte.

Il reste près de 18 hectares à optimiser. Il faut travailler pour être à la pointe de la performance. Encore une fois, si nous ne sommes pas performants sur ce marché, nous allons le perdre. Ce marché dans notre Communauté d'agglomération représente 617 M€ (chiffre de 2016) de chiffre d'affaires et près de 1 000 emplois. Il faut le garder et même le développer.

Sur ce pôle nautique, nous devons faire une étude de faisabilité. En effet, de 18 hectares, l'État, pour nous montrer à quel point il est dans la volonté de développer l'économie française, a ramené le périmètre à 8 hectares ; bientôt, ce sera un garage à bateau. Il faut que nous montions un projet pour montrer la cohérence de faire un pôle d'excellence sur 18 hectares, car je rappelle que nous sommes déjà passés de 30 à 18.

Pour cela, nous devons lancer une étude en coopération avec l'EPF PACA pour valider ce schéma, cette analyse et refaire un projet porteur. Je vous demande donc d'approuver la convention que nous passons entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Commune de Mandelieu - le terrain se trouve sur la Siagne pour rejoindre la mer, car les terrains de 18 hectares en bord de mer sont devenus rares - et l'EPF PACA qui sera le porteur du projet sur le secteur dit de la Roubine.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Le nautisme vous remercie, tout comme les professionnels qui attendent vraiment un geste très fort sur ce sujet.

22. Action en faveur de l'Emploi - Forum Départemental de l'Emploi et de l'Entreprise de Mougins - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Mougins

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Des forums de l'Emploi se déroulent dans chacune de nos communes. Toute l'équipe de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins s'en occupe, c'est très bien organisé et cela rencontre un franc succès.

Cette année, le thème sera à Mougins celui de la *Silver economy*, c'est-à-dire l'activité pour les seniors. C'est un enjeu majeur, car dans notre bassin de vie nous avons 320 000 seniors, soit 30 % de la population. Il est important d'agir sur ce retour à l'emploi des seniors, non pas pour fixer l'âge de la retraite à 82 ans, mais pour qu'ils puissent revenir à la vie active, car malheureusement ils ont aujourd'hui beaucoup de difficultés à ce sujet.

En 2018, le thème de Mougins était le développement durable. Il y avait eu 85 stands, 21 ateliers, 450 offres d'emploi et 2 000 visiteurs. C'est une très belle manifestation qu'il convient de reconduire, mais cette fois sur le thème de la *Silver economy*.

Les forums de l'Emploi se spécialisent, s'organisent et deviennent de plus en plus cohérents sur l'ensemble de notre territoire pour avoir une politique visible, car il faut apporter de la clarté et de la simplicité.

Je vous propose d'approuver l'organisation de ce Forum Départemental de l'Emploi et de l'Entreprise qui se déroulera le 6 juin 2019 à l'Eco-parc de Mougins.

Mme LACOUR.- Dans cette délibération vous le dites, les seniors représentent environ 30 % de la population et vous avez raison de souligner qu'il faut favoriser les opportunités de carrière au service des personnes âgées, mais vous mettez surtout l'accent sur le service. Est-ce que pour ces seniors de 60 ans et plus, dont certains peuvent souhaiter continuer une carrière ou entreprendre une carrière, il existe une plateforme d'offres d'emplois dédiées aux seniors ?

M. LEROY.- Le forum entier est tourné vers les seniors. Il y aura tous les acteurs et intermédiaires spécialisés sur ce sujet, ainsi que les entreprises qui recherchent - par les contacts que nous avons eus avec elles - à recruter des gens ayant de l'expérience et, surtout, des personnes déjà formées ou qui ont été formées il y a plusieurs années et qui bénéficient d'une évolution. C'est une spécialisation du forum.

Avant, chacun faisait son forum de son côté dans chaque ville et c'était incohérent, car on se faisait une compétition et il n'y avait pas de visibilité ; les gens allaient à Cannes, à Mougins et à Mandelieu pour enregistrer les demandes, mais il n'y avait pas de complémentarité. Aujourd'hui, cette spécialisation nous permet d'offrir un message clair : l'emploi pour les seniors, ce sera à Mougins, c'est construit et organisé ainsi. Il y aura des plateformes dédiées et spécialisées et je pense qu'il y aura beaucoup de volontaires ; en tout cas, je l'espère.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Merci pour les seniors.

23. Soutenir et financer la création et le développement des entreprises innovantes du territoire en France et à l'international - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Association Sophia Business Angels

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- C'est pour aider les jeunes entrepreneurs et notamment les « startups », les jeunes pousses, à se développer, à trouver des financements et les accompagner pour qu'elles ne se prennent pas les pieds dans le tapis les premières années, car la spécialité de ces jeunes entreprises est justement, même avec de très beaux projets - j'en ai vu beaucoup - de ne pas arriver à se développer, car une entreprise, c'est une multitude de fonctions à assurer, sans parler de la muraille administrative.

Cette convention vise clairement à :

- organiser au minimum un événement par semestre pour afficher une programmation à trois ou quatre par an ; on fait un point avec la société pour faire sa programmation ;

- faciliter les levées de fonds, ce qui est très compliqué, car les inventeurs ne savent pas se promouvoir et les leveurs de fonds sont des requins blancs qui digèrent très vite ;
- permettre aux startups de bénéficier d'un maximum de visibilité pour les faire connaître, comme chaque année, notamment avec le SBA et d'autres événements ponctuels organisés avec BA06, Sophia Club d'Entreprises, etc.

Cette offre que je vous propose aujourd'hui viendra compléter les offres existantes. Nous aurons ainsi plus de 20 propositions hétérogènes pour l'essor des startups locales. Elle va parfaitement se marier avec notre approche du développement économique qui sera bientôt portée par la Bastide Rouge qui, je le répète car je ne m'en lasse pas, est vraiment un bâtiment magnifique !

Je vous propose d'approuver la convention de partenariat à titre gratuit entre la Communauté d'agglomération et Sophia Business Angels pour trois ans.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. Conforter les entrepreneurs dans leur métier de dirigeants et favoriser la pérennité et le développement des entreprises - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Toujours selon le même principe, il s'agit de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de cet accompagnement et de conforter les chefs de TPE/PME dans leur métier.

Je vous demande d'approuver pour trois ans cette convention à titre gratuit entre la Communauté d'agglomération et l'Association Institut Régional pour la Création et le développement des Entreprises.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25. Favoriser le développement en Afrique occidentale des entreprises du territoire communautaire - Convention de coopération décentralisée internationale entre la C.A.C.P.L., la Commune de Cannes, la Ville de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) et la Société Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB)

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Je vous propose de ratifier une convention de coopération décentralisée internationale entre la Communauté d'agglomération, la Commune de Cannes, la Ville de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire et la Société Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB).

Ce partenariat vise à favoriser des deux côtés les relations entre notre VITIB local et le VITIB ivoirien et d'avoir ainsi des échanges, un accompagnement en local et de créer une synergie. Il est important de s'intéresser à ces territoires porteurs de richesses en devenir.

Le Conseil Communautaire est appelé à conclure des conventions de coopération décentralisée avec d'autres collectivités étrangères, dans la limite de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France.

Je vous demande d'approuver la convention à intervenir à titre gratuit entre notre Communauté d'agglomération, la Commune de Cannes, la Ville de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire) et la Société Village des Technologies de l'Information et de la Biotechnologie (VITIB).

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Merci beaucoup. M. le Président, je vous rends la parole.

M. LISNARD.- La dernière délibération sera présentée en Conseil Municipal de Cannes. Magali CHELPI, qui suit le dossier de très près avec beaucoup de compétences et d'implication, la présentera en détail aux Conseillers municipaux cannois.

26. Optimisation de la formation du personnel - Convention-cadre de formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) pour les années 2019 à 2021

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président. Mes chers collègues, bon après-midi !

Après l'Afrique et la Côte d'Ivoire, nous allons revenir aux personnels de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins avec une optimisation de la formation du personnel.

Nous vous demandons d'approuver le partenariat relatif à la formation professionnelle à intervenir entre la C.A.C.P.L. et la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur du C.N.F.P.T. pour les années 2019 à 2021.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BOTELLA.- Merci à tous. Je redonne la parole à M. le Président.

M. LISNARD.- Ce fut bref, mais intense !

Dans le même esprit furtif, mais frétilant, Alain RAMY a la parole !

27. Nouveau Programme national de Renouveau Urbain (NPRU) de la Nouvelle Frayère - Économies d'échelle - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la C.A.C.P.L., la Commune de Cannes et Foncière Logement pour la désignation d'un programmiste préalablement au lancement des concours d'architectures de mise en œuvre des éléments programmatiques structurants

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Je vous remercie, M. le Président.

Ce projet prévoit la construction de plusieurs équipements publics structurants et des aménagements d'espaces publics afférents dont la mise en œuvre nécessite le lancement de concours d'architectures, avec au préalable le lancement de la désignation d'un programmiste en charge de définir le programme, objet des prochains concours.

À cet effet, la Communauté d'agglomération, la Commune de Cannes et Foncière Logement, maîtres d'ouvrage respectifs des opérations projetées, ont décidé de constituer un groupement de commandes pour mutualiser cette prestation et ainsi obtenir de meilleures offres et une cohérence dans le déroulé de leur planning.

Il est donc nécessaire d'approuver la constitution du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Commune de Cannes et Foncière Logement pour la passation d'un marché public visant à désigner un programmiste dans le cadre de la préparation des concours d'architectures.

Il vous est demandé d'approuver les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28. Actions en faveur de l'insertion des publics en difficulté - Conventions pluriannuelles de partenariat et de mise à disposition de locaux à titre précaire et révocable entre la C.A.C.P.L. et l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) des Pays de Lérins

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Il s'agit là de lutter contre le chômage.

On dénombre 17 930 demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi sur le territoire de Cannes Lérins au 30 juin 2018, soit un taux de chômage de 9,7 % : 46 % sont inscrits depuis un an ou plus et 15 % sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Dans le cadre de sa politique d'aide au retour à l'emploi des personnes en difficultés, l'Agglomération souhaite renouveler le partenariat avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) pour la réalisation d'un plan d'actions biennal (2019-2020) qui prévoit la déclinaison annuelle d'objectifs quantitatifs et qualitatifs précis :

- élaborer et coordonner des parcours d'insertion professionnelle pour accompagner 650 participants annuellement dont 50 % doivent accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante ;
- renforcer l'ingénierie et la mise en œuvre de projets en organisant en moyenne 13 événements emploi/insertion/formation par an ;
- mobiliser les entreprises dans le processus d'insertion professionnelle.

Il vous est demandé d'approuver la convention de partenariat pluriannuelle à intervenir entre l'Agglomération et l'Association du P.L.I.E. des Pays de Lérins à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020 et d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux à l'Association du P.L.I.E. des Pays de Lérins pour l'exercice de ses missions pour la même période.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29. Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) - Convention de partenariat entre la Société SAP Labs France S.A.S., la C.A.C.P.L. et ses communes membres pour une expérimentation de pilotage intelligent de bornes de recharge de véhicules électriques - Avenant n° 1

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- L'Agglomération Cannes Lérins est activement engagée dans une politique de mobilité respectueuse de l'Environnement. Nous avons 26 bornes d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et l'Agglomération a fait l'acquisition de 11 véhicules électriques.

Pour rappel, le Pôle Métropolitain CAP Azur a déployé un réseau de 95 bornes.

Dans le même esprit, s'inscrivant dans un objectif stratégique d'innovation et d'optimisation de la qualité de leurs services, l'Agglomération et les communes qui la composent ont conclu le 19 janvier 2019 une convention de partenariat avec la Société SAP Labs France portant sur l'expérimentation de pilotage intelligent de bornes de recharge.

Cette société a développé une solution informatique de supervision dénommée « *Charge Angels* » qui permet de multiplier par dix le rendement de ces bornes.

Il vous est demandé d'approuver un avenant à la convention (et ses annexes) à intervenir entre la Communauté d'agglomération, ses communes membres et cette société portant sur l'expérimentation de pilotage intelligent de bornes de recharge de véhicules électriques.

M. LISNARD.- Une précision, ces bornes font partie du réseau des 95 bornes mises en place au sein de CAP Azur et cela fonctionne très bien, ce qui n'était pas évident car, dans certains secteurs, les bornes à rechargement électrique fonctionnent peu.

Là, elles fonctionnent très bien et la technologie qui sera mise en place permettra, c'est très innovant, de multiplier par 10 le temps de charge et l'optimisation des places. On est vraiment dans une phase très concrète de développement des véhicules électriques avec une empreinte carbone quasiment inexistante et en tout cas bien plus faible que celle des véhicules à énergie thermique pétrolière.

Ce sont des actes très importants, innovants et concrets sur le plan environnemental. Je pense que l'on peut s'en réjouir.

M. RAMY.- Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30. Défense de l'Environnement et Optimisation Financière - Transition Energétique pour la Croissance Verte - Cession des Certificats d'Economies d'Energie

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Il s'agit de financer des travaux de rénovation éligibles, effectués sur le bâti de la Communauté d'agglomération avant le 31 décembre 2019, grâce à la cession de Certificats d'Economies d'Energie acquis dans le cadre de ces travaux et de faire également bénéficier les communes membres qui le souhaitent d'une valorisation cumulée jusqu'à 400 millions de kWh cumac (contraction de « cumulés » et « valorisés ») permettant la revente de ces certificats et le financement de travaux divers.

Il vous est demandé aujourd'hui d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à céder la totalité des Certificats d'Economies d'Energie disponibles, en cours de validation ou à venir, via la plateforme internet EMMY et de prendre acte que le Conseil Communautaire sera informé du prix de vente obtenu et du montant total des transactions effectuées une fois par an, dans le cadre du Rapport de Développement Durable qui vous a été présenté au précédent Conseil Communautaire.

M. LISNARD.- C'est encore une super opération, une opportunité. On peut penser ce que l'on veut de ces dispositifs, mais ils nous permettent d'obtenir des financements pour des investissements déjà prévus et dans lesquels nous renforçons le caractère environnemental. Nous obtenons ainsi des financements - nous l'avons fait dans chacune de nos communes, à Cannes et ici - très importants. On fait un bénéfice, car on obtient parfois plus de financements que la dépense.

On l'avait évoqué en Conseil Municipal, c'est un prélèvement sur les entreprises qui ne respectent pas certaines normes environnementales et ce prélèvement abonde des investissements de collectivités qui font progresser la cause environnementale. Notre caractère volontariste, innovant sur le plan écologique et pour la défense de la planète nous vaut des avantages économiques ; c'est de l'écologie positive et c'est ce qui fonctionne le mieux.

M. RAMY.- Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31. GEMAPI - Avenant n° 2 au contrat territorial entre la C.A.C.P.L. et le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) MARALPIN

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Il s'agit de préciser dans le contrat certaines modalités financières générales pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres, telles que la ventilation de la contribution des EPCI en section de fonctionnement et d'investissement et les modalités du régime de la TVA.

Il vous est demandé d'adopter l'avenant n° 2 au contrat territorial à intervenir entre la Communauté d'agglomération et le SMIAGE MARALPIN portant notamment la contribution 2019 de la C.A.C.P.L. à 648 552 € en fonctionnement et 209 652 € en investissement.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. RAMY.- Merci à tous. Je redonne la parole à M. le Président.

M. LISNARD.- Nous avons rapidement et bien délibéré, je vous en remercie.

La prochaine séance aura lieu à une date importante : ce sera l'été, la fête de la musique et le feu d'artifice sera notre séance le 21 juin prochain.

Merci beaucoup.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h05.